

# *Pleins feux sur les AU*

## **Laos: Une justice à deux vitesses**

En juin et juillet 2003, les membres du Réseau AU ont multiplié les appels à l'intention des autorités laotiennes, exhortant celles-ci à respecter les droits de deux journalistes et de leurs cinq collègues. Ceux-ci avaient été arrêtés alors qu'ils préparaient un reportage sur des combattants rebelles issus de l'ethnie hmong et leurs proches.

Bien que trois des détenus – tous étrangers – aient été libérés, les autorités ayant cédé à la forte pression exercée par la communauté internationale, des préoccupations demeurent quant à la santé et au bien-être des ressortissants laotiens appréhendés en même temps qu'eux.

Les premiers appels en faveur de ces sept personnes ont été lancés le 11 juin 2003 (voir l'AU 165/03, ASA 26/004/2003), lorsque le Réseau AU a pris connaissance du sort de Thierry Falise, journaliste belge, de Vincent Reynaud, cameraman français, du pasteur Naw Karl Mua, leur interprète, un ressortissant américain d'origine hmong, ainsi que de leurs quatre guides laotiens, parmi lesquels figuraient deux Hmong, Thao Moua et Pa Fue Khang.

Amnesty International craignait à l'époque que ces hommes, appréhendés une semaine plus tôt par les forces de sécurité laotiennes dans le district de Phoukout (province de Xieng Khouang), ne soient torturés en détention.

Le 20 juin, à la suite d'un concert de protestations internationales, le ministre laotien des Affaires étrangères a finalement reconnu ces arrestations. Cependant, dix jours plus tard, cinq des détenus ont été jugés ensemble lors d'une audience organisée à la va-vite dans la ville de Phonesavanh (nord du Laos). Le procès a duré moins de trois heures et, aux dires de Naw Karl Mua, a été retardé parce que les fonctionnaires n'arrivaient pas à retirer les fers qui entravaient les jambes des deux détenus laotiens. Contrairement aux menottes qu'ils portaient aux poignets, ces fers avaient été fabriqués par d'autres détenus ; ils ne pouvaient être ouverts au moyen de clés, et il a fallu recourir à des outils spécialisés pour en débarrasser les détenus. Plus tard, certaines sources ont indiqué que Thao Moua et Pa Fue Khang avaient été roués de coups par la police à la suite de leur arrestation.

Thierry Falise aurait déclaré : *« Ce procès tenait de la farce, et quand le moment de lire la sentence est arrivé [...] il s'agissait d'un texte de cinq ou six pages, tapé à la machine ; or, la pause précédant l'annonce de la condamnation n'avait duré qu'un quart d'heure ; de toute évidence, le texte avait donc été tapé à l'avance. »*

Grâce à leurs ambassades respectives, les trois ressortissants étrangers ont pu bénéficier d'une assistance juridique élémentaire ; les ressortissants laotiens, quant à eux, ont dû se défendre seuls. Thierry Falise a ajouté : *« J'appellerais plutôt ça un système d'injustice, car il n'y a pas eu de justice, pas plus que de procès équitable, et je pense qu'il ne s'agit pas d'un traitement exceptionnel. »*

Bien que tous les accusés aient été condamnés à des peines de prison allant de douze à quinze ans, les négociations engagées entre le gouvernement laotien et des représentants diplomatiques des États-Unis, de la Belgique et de la France ont abouti à la remise en liberté des trois étrangers quelques jours après le procès.

Thierry Falise n'a pas été surpris par ce retournement de situation ; il rapporte d'ailleurs : « *La veille du procès, un gros bonnet laotien nous a convoqués à Vientiane. Il nous a révélé qu'un procès se tiendrait le lendemain et que nous serions condamnés à une peine quelconque. Il a ensuite ajouté que nous n'avions aucun souci à nous faire, car tout serait réglé par le biais de la diplomatie, et c'est effectivement ce qui est arrivé.* »

Une fois les trois occidentaux libérés de la célèbre prison de Phontong, à Vientiane, les deux détenus laotiens ont été transférés dans la prison de Samkhe, toujours dans la capitale, où les conditions de détention sont plus difficiles encore. Selon certaines informations communiquées à Amnesty International, les gardiens de cet établissement réservent aux détenus issus de l'ethnie hmong un traitement particulièrement dur. D'après ces sources, les Hmong courent davantage de risques d'être torturés, privés de soins médicaux ou soumis à des formes de détention particulièrement pénibles. À titre d'exemple, ceux qui ne parviennent pas à effectuer les tâches qui leur sont assignées seraient placés à l'isolement dans des cellules exigües et sombres.

Amnesty International poursuit son action en faveur des ressortissants laotiens maintenus en détention.

### **Contexte**

L'histoire de l'ethnie hmong est marquée par une longue tradition de résistance et d'aspirations indépendantistes. Après la création de la République démocratique populaire laotienne, en 1975, et la chute de l'ancien régime, pas moins d'un tiers des Hmong auraient fui le pays. La plupart de ces personnes se sont installées aux États-Unis, mais beaucoup ont passé de nombreuses années dans des camps de réfugiés en Thaïlande.

Des groupes de rebelles hmong mènent toujours des actions sporadiques. Ils ne disposent que d'un petit nombre d'armes, vétustes de surcroît. Selon certaines sources, ces groupes refusent de se rendre par crainte du châtement que les autorités laotiennes pourraient leur infliger. Ils comptent parmi leurs membres des personnes âgées, des femmes et des enfants. D'après les informations recueillies, ils sont sous-alimentés, ne peuvent bénéficier de soins médicaux dont ils ont pourtant terriblement besoin, et n'ont pas accès à d'autres services élémentaires.

Des informations persistantes indiquent que les membres de cette ethnie qui sont toujours perçus comme des opposants au gouvernement laotien sont victimes de graves atteintes à leurs droits fondamentaux. Amnesty International a récemment appelé les autorités laotiennes à se conformer aux obligations qui incombent au Laos aux termes du droit international humanitaire en permettant à tous les groupes de combattants hmong d'entrer en contact avec des agences spécialisées des Nations unies, ou avec d'autres organismes internationaux offrant des services équivalents. Beaucoup s'accordent à penser que les forces armées vietnamiennes participent à des opérations militaires menées contre les groupes d'opposition hmong, à la demande des autorités laotiennes.

*La version originale en langue anglaise a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*